

Grèce : partenariat stratégique et achat de trois frégates FDI



Le 28 septembre 2021, la Grèce a conclu avec la France un partenariat en matière de défense et de sécurité, incluant l'acquisition de trois frégates de défense et d'intervention (FDI) et une en option.

Hervé Grandjean, porte-parole du ministère des Armées, l'a expliqué à la presse le même jour à Paris.

Le partenariat. Les ministres des Armées et des Affaires étrangères des deux pays ont signé un accord pour l'établissement d'un partenariat stratégique. L'article 2 spécifie : « *Les parties se portent mutuellement aide et assistance par tous les moyens appropriés et, si besoin, l'emploi de la force armée, si elles constatent conjointement qu'une agression armée survient contre le territoire de*

l'une d'entre elles. » Il est conforme à l'article 51 de la charte de l'ONU (1945), au traité de l'OTAN (1949) et à celui de l'Union européenne (1993). Cette clause souligne la profondeur et la densité des relations de la France et de la Grèce en matière de sécurité et de défense. Les deux pays avaient déjà publié une déclaration commune sur la sécurité et la défense en 2008, puis signé un texte en 2015. Dans le cadre de ce partenariat stratégique, le 28 septembre et en présence de la ministre française des Armées, le ministre grec de la Défense et les présidents-directeurs généraux des entreprises françaises Naval Group et MBDA (missiles) ont signé un « Memorandum of Understanding » (protocole d'entente). Celui-ci porte sur l'acquisition, par la Marine grecque, de trois FDI construites en France avec une quatrième en option ainsi que leur maintenance et les armements associés. Cette commande fait suite à celles de 24 avions de chasse polyvalents Rafale pour l'armée de l'Air grecque. Une première commande, d'un montant de 2,5 Mds€ et conclue le 29 janvier 2021, porte sur 18 avions, dont 6 neufs et 12 d'occasion prélevés sur le parc de l'armée française de l'Air et de l'Espace. Celle-ci a alors bénéficié d'une commande de 12 appareils neufs à Dassault Aviation pour une livraison en 2025. Une deuxième commande grecque, annoncée le 12 septembre, porte sur 6 Rafale supplémentaires, dont le contrat est en cours de discussions.

Les frégates. Exportée pour la première fois, la FDI est très résiliente aux cyberattaques. Elle déplace 4.650 t et emporte : 32 missiles Aster 30 d'une portée de 3 à 120 km contre avion et de 30 km contre missile de croisière ou antinavire ; des missiles antinavires Exocet, d'une altitude de croisière de 2 m et d'une portée de 42 à 180 km selon les versions ; des torpilles Mu 90, portée de 12 à 23 km selon la vitesse ; des leurres anti-torpilles ; un radar multifonctions Sea Fire à antenne active. La commande grecque, d'un montant d'environ 3 Mds€, n'inclut pas la fourniture d'hélicoptères ni de drones. Naval Group et MBDA assurent les parties navire et armement ainsi que le maintien en condition opérationnelle sur trois ans. Les FDI seront construites à Lorient, avec six « ensembles » sous-traités en Grèce. Le contrat devrait être signé à la fin de l'année, après une étude détaillée de trois mois entre Naval Group et une centaine d'entreprises grecques. Deux FDI seront livrées en 2025 et la 3ème suivra en 2026. Cette commande s'intercale entre celles de 5 FDI, prévues par la loi de programmation militaire pour la Marine française d'ici à 2029. Le calendrier des livraisons, avec quelques mois de retard pour certaines, s'établit ainsi : FDI N°1 en 2024 ; FDI N°2, 2026 ; FDI N°3, 2027 ; FDI N°4, 2028 ; FDI N°5, 2029. Le format des frégates de

premier rang reste fixé à 15 unités en 2030 avec les frégates de type *La-Fayette* rénovées.

Loïc Salmon

Marine : technologie de pointe pour combattre partout

Aviation militaire : les Rafale F3-R en service opérationnel

MBDA : coopération industrielle européenne pour les missiles